



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est par les présentes donné par la soussignée, que lors de la séance du conseil municipal qui se tiendra le 7 juillet 2025, à 19 h 30, à la salle des assemblées du Conseil municipal située au Presbytère de Saint-Célestin (500, rue Marquis, Saint-Célestin), le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Propriété sise au 325, rue Jean-Clermont, lot 5 997 251**
Demande de dérogation mineure visant à réduire la marge de recul à 1.5 mètres au lieu du 7 mètres exigés à l'article 103 du règlement de zonage de la Municipalité.

Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Célestin, ce 17^e jour de juin 2025.

Stéphanie Hinse

Directrice générale et greffière-trésorière